

Rapport sur le concours national d'agrégation de science politique

2020-2022

Ce rapport a été préparé en concertation avec les membres du jury.

Le concours 2020-2022 s'inscrit dans le contexte bousculé du COVID mais il s'inscrit également dans un contexte de réflexion collective sur l'avenir des modes de recrutements en science politique et plus spécifiquement sur celui de l'agrégation. Le rapport Sawicki (2017) et les conclusions du groupe de travail présidé par Yves Deloye en 2020 témoignent des réflexions engagées sur le sujet et des options de réforme (décontingement ou plutôt contingentement plus favorable au recrutement par le 46.1, allègement des épreuves, poids augmenté de la première épreuve sur travaux, amélioration des conditions de l'appariement postes / reçus, etc.). Le rapport sur le concours 2020-2022 est l'occasion d'apporter un éclairage sur les évolutions du recrutement et les réformes en cours.

Un déroulé chaotique : février 2020 – avril 2022

Inhabituel, ce concours le fut d'abord du fait de son déroulé. Le concours a été ouvert en février 2020. Le Covid est encore perçu comme un phénomène chinois et possiblement italien. Les candidats sont invités à déposer leur dossier avant le 20 mars 2020. Quelques jours avant, le confinement a été déclaré et une première adaptation a été proposée : les candidat.e.s bénéficient d'un délai supplémentaire – jusqu'au 6 avril - pour déposer. Ce sont ces candidat.e.s que nous retrouverons presque deux ans plus tard pour la première épreuve. En fait, plus exactement, les 27 candidat.e.s de l'époque ne seront plus que 17 à se présenter. Entretemps, certain.e.s se sont découragé.e.s, d'autres ont été promu professeur.e.s ou maître.ses de conférence. Il aurait sans doute été souhaitable de fermer et rouvrir le concours pour accueillir de nouvelles candidatures. Nous l'avons demandé au Ministère en juillet 2021 mais cela a été rejeté pour des raisons juridiques (possible distorsion de concurrence pour les inscrits de 2020), raisons pas immédiatement convaincantes, nous a-t-il semblé. Mais dont acte. Les candidatures étaient rares et les circonstances ont sans doute contribué à réduire encore leur nombre, accélérant le processus de désaffection vis-à-vis de l'agrégation. Depuis plusieurs concours déjà, la tendance est en effet à la baisse et le nombre de candidats à l'agrégation 2023 sera un test.

Fin juillet 2021, soit plus d'un an après l'ouverture du concours, la présidente du jury est nommée. A ce moment de l'année, la formation du jury devient assez compliquée car les charges d'enseignement, emplois du temps et autres calendriers de recherche sont déjà engagés et certaines des personnes contactées font part de leur impossibilité à dégager du temps à courte échéance. Cependant, début septembre le jury est constitué, et sera validé en octobre. Pour la première fois présidé par une femme, il est aussi majoritairement féminin. Camille Froidevaux-Metterie (professeure de science politique à l'Université de Reims), Claire Lemerrier (historienne et directrice de recherche CNRS au Centre de sociologie des organisations à Sciences po Paris) et Delphine Placidi Frot (professeure de science politique à

l' Université Paris Saclay) en font partie aux côtés de Philippe Aldrin (professeur de science politique à l' IEP d'Aix), Patrick Hassenteufel (Professeur de science politique à l'Université de Versailles Saint Quentin) et Didier Péclard (professeur de science politique à l'Université de Genève). De façon assez classique, les membres du jury ont des spécialités variées, permettant de « couvrir » un large spectre de la discipline ; une directrice de recherche, historienne de l'économie spécialiste de méthodes, une internationaliste spécialiste des organisations internationales, un professeur suisse travaillant sur l'Etat et la violence à partir de terrains africains, des enseignants chercheurs, sociologues de la politique, spécialistes de l'action publique, ou de l'histoire des idées. Ce jury fonctionnera avec une belle solidarité et sera marqué par une qualité des échanges intellectuels, une écoute mutuelle appréciable dans un jury de recrutement.

Le jury constitué, d'autres difficultés, plus logistiques, apparaîtront. Il est d'usage dans les introductions ou les conclusions des rapports écrits par les présidents des jurys d'agrégation de remercier les personnes du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et quelques responsables de Science po Paris. Ce rapport ne dérogera pas à cet usage mais sur un mode là encore inhabituel. En effet, il se trouve que toutes les personnes qui jusque-là avaient pris en charge le concours du côté du ministère (Madame Ranguin et Madame Kim David) étaient parties en retraite et que fin juin, juste avant la nomination officielle de la présidente du jury, Christophe Boisson qui avait commencé activement à prendre la suite au ministère de l'Enseignement supérieur, est décédé brutalement. Nous nous sommes retrouvés dans une situation où Chantal Rousseau, Murielle Jean-Louis, membres du MESRI, ont dû prendre le relai dans ces conditions tragiques alors même qu'elles n'avaient pas encore l'expérience du concours. Elles l'ont fait avec détermination, souplesse et compétence. Le jury les remercie pour leur implication, pour leur soutien, pour leur prise en charge de la première épreuve dans les locaux du ministère dans le 13 e arrondissement, pour leur capacité au dialogue et à la recherche de solutions à tous les problèmes (et ils seront nombreux) qui vont se poser.

En effet, une complication supplémentaire a surgi : Sciences po, pris dans le déménagement au centre Saint Thomas, nous annonce par la voie de son Secrétaire général, en octobre 2021 son désistement de l'organisation du concours. Cette annonce tardive nous semble mettre en péril le concours et nous a porté à nous mobiliser pour continuer les épreuves dans des conditions satisfaisantes. Mi-octobre, Michel Gardette, directeur délégué de Sciences po réussit à convaincre les dirigeants de Science po de l'importance prise par l'institution dans l'organisation des épreuves en loge. Michael Goudoux, responsable de la bibliothèque recherche, avec une gentillesse et une compétence peu communes a pris en charge la logistique de la documentation, contacté les candidats et supervisé les leçons blanches, diffusé la bibliographie, préparé les loges (mise à disposition d'ordinateurs paramétrés, d'imprimantes). L'organisation du pot final dans les locaux de Sciences po a heureusement clôturé l'ensemble de ce concours d'agrégation.

Sans Michel Gardette, sans Michael Goudoux et quelques autres au sein de Sciences po, le concours n'aurait tout simplement pas pu se dérouler. Qu'ils en soient vraiment remerciés. L'accompagnement de Science po et de sa bibliothèque de recherche est devenu indispensable au concours et nous espérons que le partenariat entre Sciences po et le ministère pourra être pérennisé car en l'état, aucune autre institution ne dispose de l'expertise nécessaire pour assurer son déroulement.

La fragilité du concours d'agrégation n'a jamais aussi visible que dans ces moments de mise en place du concours 2020 et les réformes de son organisation (simplification, numérisation, allègement d'épreuves) apparaissent comme d'autant plus nécessaires.

Quelques éléments sur les candidatures

27 candidatures avaient été reçues en avril 2020. Seul.e.s 17 candidats et candidates se présenteront un an et demi plus tard lorsque débute le concours. Entre temps, une des candidates a été élue professeure par la voie du 46 1. D'autres ont été élu.e.s maîtres ou maîtresses de conférences, d'autres encore se sont désistés.e.s pour raisons personnelles. 10 défections sur 27 et donc seulement 17 candidats se sont lancés dans l'épreuve. Ce maigre chiffre ne correspond en rien au nombre des candidats potentiels de qualité, qu'ils soient titulaires, contractuels ou vacataires.

L'âge moyen des candidats est proche de 41 ans. Le plus jeune à se présenter avait 34 ans et le plus âgé 50. La dispersion cependant est faible puisque 12 candidats sur 17 avaient entre 36 et 42 ans. L'âge moyen des reçus est de 37 ans et demi.

Plus intéressant, la durée écoulée depuis la soutenance de thèse montre de plus grosses différences : les dates de soutenance s'étalent entre 2004 et 2018. La plupart des candidat.e.s ont soutenu leur thèse entre 2011 et 2015, soit une petite dizaine d'années auparavant. En moyenne, les thèses des candidat.e.s ont été soutenues 10 ans avant le concours. Pour les candidat.e.s reçu.e.s, les thèses sont plus récentes puisque la durée entre la soutenance et le concours est en moyenne de 7 ans.

Quant aux 6 candidat.e.s titulaires d'une maîtrise de conférences, leur première prise de poste s'était faite entre 2008 et 2019, soit entre 3 et 14 ans avant le concours. La maîtresse et le maître de conférences reçu.e.s étaient en poste depuis 3 ans et 5 ans .

4 femmes et 13 hommes : cette répartition extrêmement déséquilibrée, interroge, à l'heure où les soutenances de thèse et les recrutements à la maîtrise de conférences montrent depuis quelques années l'importance prise par les femmes dans notre discipline. S'agit-il d'autocensure ? Cette hypothèse est très vraisemblable et il faudra réfléchir aux incitations à mettre en œuvre pour pallier cette faible présence si cette tendance se confirme. Signalons que parmi les quatre reçu.e.s, on compte une femme, major du concours.

Dans l'ensemble des candidatures, on peut encore souligner le nombre important de thèses soutenues à Sciences po Paris : 8 sur 17. Pour le reste, on compte deux thèses soutenues à l'université de Rennes (dont une cotutelle avec l'Université de Virginia), deux thèses à l'Université de Lille (dont une cotutelle avec l'ULB), une à Paris 1, une à Sciences po Bordeaux, une à l'université de Nice (cotutelle Gênes), une à l'Institut européen de Florence, et une à l'Université Houphouët Boigny en Côte d'Ivoire. Les quatre reçu.e.s ont soutenu leur doctorat à l'Université Paris 1, à Sciences po Bordeaux, à Sciences po Paris et à l'Université de Lille,

Parmi les candidat.e.s, on compte 6 maîtres et maîtresses de conférences titulaires d'universités françaises, un assistant dans une université étrangère et plusieurs non titulaires : trois chercheurs rattachés contractuellement à des laboratoires, un vacataire accumulant des enseignements dans diverses institutions, et des docteurs engagés dans des post doctorats. Parmi les reçus, les deux premiers sont maîtresse et maître de conférences ; un autre est chercheur dans un laboratoire de l'université de Francfort après de nombreux post doctorats en France et en Allemagne, et le dernier reçu est un docteur engagé dans des post doctorats.

Les choix de spécialités se répartissaient ainsi :

Pour la première épreuve en loge, 7 candidats avaient choisi l'histoire des idées ; 6 la sociologie politique, 3 les relations internationales, 1 candidat avait choisi les politiques publiques, aucun n'avait opté pour les méthodes.

Pour la dernière épreuve sur dossier, 6 candidats avaient choisi la sociologie politique, 4 les relations internationales, 3 les politiques publiques, 2 les méthodes et 2 avaient choisi l'histoire des idées.

Cette répartition peut interroger. En effet, l'histoire des idées représente une part importante des choix des candidat.e.s, au regard de ce qui caractérise aujourd'hui la discipline. A l'inverse, les politiques publiques semblent étonnamment sous-représentées. S'agit-il de la difficulté des docteurs spécialistes en « idées politiques » à se faire recruter ou promouvoir dans les universités et donc, appelés, plus que d'autres à se saisir des occasions offertes ? S'agit-il dans le second cas, d'un effet induit de l'intégration des spécialistes de politiques publiques dans des équipes de recherches et des contrats de recherche collective qui les tiendraient à l'écart de la longue et exigeante préparation du concours ? Par ailleurs, la relative marginalité du choix des méthodes confirme les recommandations des experts sur le concours de l'agrégation appelant à faire disparaître cette option, en rappelant qu'elle est moins une spécialité à part entière qu'une des dimensions de toutes les spécialités et qu'à ce titre, la réflexion sur les méthodes est appelée à apparaître dans toutes les leçons, quelles que soient les options choisies. Par ailleurs la mise en place d'une spécialité « Politique comparée » dans le concours qui s'ouvre en janvier 2023 devrait là encore ouvrir les choix et permettre d'attirer des candidatures de qualité.

Une fois les candidatures connues, le jury a pu se réunir. Une première discussion a eu lieu pour définir une sorte de « politique de jury ». Quelles règles du jeu allions nous adopter sur les différentes épreuves, sur les modes d'évaluation, sur la rédaction des rapports, sur l'organisation des discussions futures ? Quelle était la conception du concours que nous entendions collectivement défendre ? Plus largement encore, quelle vision de la discipline allions nous pouvoir porter ? Le produit de nos échanges allait nourrir la première réunion entre la présidente du jury et les candidats.

La première réunion avec les candidats et l'exposition de la « politique de jury »

Chaque jury précise sa vision du concours lors d'une première réunion avec les candidats. Bien évidemment, si chaque jury a une personnalité collective, il y a malgré tout un ensemble de continuités qui garantissent la prévisibilité des épreuves.

Dans le cas du concours 2022, la présidente du jury a développé les points suivants :

- Le dossier de candidature serait pour la première fois transmis non pas par la poste mais sur une plate-forme dédiée.
- Ce dossier devait comprendre, au-delà du CV et des pièces demandées, 5 publications choisies et un texte de présentation, offrant une perspective sur la carrière scientifique du candidat ou de la candidate.
- La première épreuve porte sur les travaux et le texte de présentation est lu par chacun des membres du jury. C'est donc un premier contact très important pour l'évaluation et ce document demande une préparation singulière. Il doit être particulièrement soigné, mettre en avant un profil et une dynamique de recherche. Il doit situer la candidature dans l'espace de la science politique française et internationale. Il doit également ouvrir la discussion avec le jury. Il est rappelé que cette présentation écrite du dossier est un exercice assez compliqué : certains réussissent à en faire un argument tenu de bout en bout ; d'autres se contentent de juxtaposer leurs travaux, sans dégager les axes principaux de la recherche. Il ne s'agit pas de produire une cohérence à tout prix mais de restituer des dynamiques de questionnement, de les resituer dans un ensemble plus large de travaux et de controverses, et de présenter quelques-uns des principaux résultats des recherches entreprises.
- Le candidat ou la candidate présente son dossier durant 15 minutes. Dans l'idéal, cette présentation orale n'est pas une simple reprise résumée du document écrit. Elle se doit d'être plus pédagogique et éventuellement, peut pointer des éléments pour orienter la suite de la discussion. Cette discussion est préparée par deux rapporteurs mais chaque membre du jury a lu la présentation du dossier et donc est susceptible d'intervenir. Au fond, cette épreuve est proche d'une audition pour la maîtrise de conférences (à ceci près que les expériences d'enseignement ne sont pas prises en

compte à ce stade) voire pour une audition au CNRS (à ceci près qu'un projet de recherche n'est pas demandé pour l'agrégation même si certains ont pu indiquer des pistes de recherche). Définissant un profil de recherche et une maturité scientifique, cette première épreuve sera comprise par le jury (à l'instar de la plupart des jurys précédents) comme celle qui pèse le plus dans l'évaluation globale. Il est attendu des candidat.e.s qu'ils et elles présentent un dossier nourri fortement articulé à des discussions scientifiques, ouvrant des pistes de recherche, qu'ils soient capables de revenir sur leur parcours, en en saisissant les points forts, et les possibilités d'approfondissement.

- Nous avons donc dit dès l'ouverture du concours que la première épreuve parce qu'elle résume un parcours de recherche serait l'épreuve la plus sélective. De fait, nous avons gardé jusqu'à la fin du concours, la plupart des candidats et candidates qui nous avaient convaincus lors de cette première épreuve. En dépit du faible nombre de candidats lié au moins pour partie aux conditions d'ouverture du concours, nous avons bien 9 candidats d'un très bon niveau. Et sur les 17 candidats, nous avons retenu 9 sous-admissibles.
- La seconde épreuve est une leçon sur un sujet de spécialité. Nous avons présenté cette leçon comme une leçon destinée à un public de Master : cela supposait d'inscrire le sujet dans la littérature disponible. Mais cela supposait aussi un public sinon averti, du moins formé à la discipline. Autrement dit, la simple reprise de quelques manuels était à éviter. Par ailleurs, il avait été précisé que, pour la deuxième comme pour la troisième leçon, nous pouvions valoriser une prise de risque raisonnée : laisser de côté un pan du sujet était ainsi possible à condition de le justifier, de même proposer des hypothèses de recherche ou revenir sur des controverses scientifiques étaient des choses envisageables. Soulignons que certains n'ont pas tiré profit de cette ouverture et sont restés très - parfois trop - dans les chemins balisés du sujet. La préparation en loge dans un temps restreint conduit parfois à s'enfermer dans une vision du sujet sans réussir à ouvrir des pistes et des chemins de traverse. L'intense préparation qui précède le concours conduit également à verrouiller les approches, à anesthésier toute initiative au risque de proposer une vision assez plate du sujet. Chacun travaille à sa façon mais il faudrait prévoir dans la préparation en loge, un moment de retour réflexif sur le cadrage effectué. Les leçons de deux des candidats sous admissibles n'ont pas paru suffisamment convaincantes et ont conduit à leur élimination. Il restait donc 7 admissibles.
- La troisième épreuve repose sur l'étude, la présentation et l'analyse d'un dossier préparé par les membres du jury. Des textes (anglais et français), des documents (presses, dessins, schémas, tableaux) composent ces dossiers qu'il s'agissait de titrer et de présenter dans un exposé d'ensemble. L'épreuve devait être comprise comme prenant place dans un séminaire de recherche. Il avait été précisé que le dossier devait être analysé à partir de toutes ses composantes mais qu'il pouvait aussi être critiqué, complété par d'autres références et amendé au cours de la leçon. La troisième épreuve

est celle de la deuxième spécialité et le risque principale est de produire des leçons un peu décalées qui restent enfermées dans les approches de la première spécialité.

- L'intérêt de ces deux épreuves est de vérifier que les candidat.e.s ne sont pas enferm.e.s dans une spécialisation de recherche étroite mais qu'ils ou elles restent connecté.e.s à différents sous-domaines disciplinaires et plus largement aux sciences sociales. Si la leçon sur travaux se rapproche d'une audition de recrutement de chercheurs, les deux épreuves suivantes, prises ensemble, sont susceptibles de tester non seulement une maîtrise scientifique, mais aussi une capacité pédagogique et un profil de généraliste que doit bien souvent endosser un ou une professeur.e appelé.e à faire des cours hors de sa spécialité.

Dans le cadre de cette première réunion, plusieurs questions, d'importance diverse, ont été abordées :

- sur la possibilité de présenter un Power point. Nous avons ouvert cette possibilité tout en rappelant qu'elle n'avait rien d'obligatoire. De fait, après l'expérience du concours, l'usage du Power point a été rare, et peu imagitatif (peut-être par manque de temps de préparation). IL s'agissait seulement d'exposer le plan ; or, si cela contribue à clarifier la présentation, cela peut aussi la verrouiller ou rendre plus visibles quelques fragilités de la construction d'ensemble.

- sur l'importance des publications et de l'internationalisation : cette importance a été rappelée lors de la première rencontre avec les candidats. La publication de la thèse était un critère important de même que la publication dans des revues scientifiques centrales de la discipline. La capacité à publier dans des revues internationales mais aussi la capacité à se situer dans un univers scientifique international ont été également présentées comme des éléments d'évaluation. Ici, rien de très original au regard des évaluations des jurys de recrutement de chercheur ou de maître de conférences

- sur la répartition des sous-disciplines dans l'évaluation des candidats et des candidates. Traditionnellement, le nombre de candidats relevant plutôt de la sociologie politique (et choisissant la sociologie politique comme spécialité de la première épreuve) est important. C'était toujours le cas, mais le nombre de candidats relevant de la « théorie politique » ou de « l'histoire des idées » était inhabituellement élevé au regard de ce qui se fait dans la discipline, alors même que l'approche de « politiques publiques » qui nourrit un grand nombre de thèses soutenues et d'articles récemment publiés était particulièrement absente (deux candidats sur 17). S'agit-il d'un des effets du marché des postes (peu de postes étant offerts aux spécialistes des idées politiques ?) Au vu du faible nombre de candidats, il est difficile de tirer des conclusions très robustes sur cette répartition. Notre position était que ce déséquilibre ne devait pas être corrigé d'emblée par le jury même s'il avait conscience que le résultat final devait respecter dans la mesure du possible et au regard du faible nombre de postes, les équilibres entre sous disciplines. Ce souci d'équilibrage ne s'est finalement pas

posé concrètement dans la mesure où les 4 candidat.e.s qui ont convaincu le jury provenaient d'origines sous-disciplinaires diverses.

- sur les manières de prendre en compte au cours de l'évaluation, les différences d'âge dans la carrière. Les dossiers sont-ils comparables ? Effectivement, certains candidats ont soutenu leur thèse il y a plus de 10 ans et d'autres depuis moins de 5 années ; certains ont déjà une expérience longue dans la maîtrise de conférences, d'autres se trouvent sans poste, ayant enchaîné vacations d'enseignements et contrats de recherche, postes doc en France ou à l'étranger. C'est une question qui se pose d'autant plus au vu de la situation de la science politique aujourd'hui puisque de très bons docteurs restent sans poste et que, par ailleurs, les maîtres de conférences peinent à être promus. Dans la pratique du concours, cette question a été un élément latéral d'évaluation, dans la mesure où nous ne nous sommes pas appuyés sur un comptage strict des publications et sur une comparaison décontextualisée des réalisations. Il est évident qu'un candidat avec 15 ans d'expérience aura un dossier plus riche qu'un candidat ayant soutenu sa thèse 5 années auparavant. Le jury doit donc prendre en compte l'âge des candidats, leur carrière pour comprendre, interpréter et évaluer certains éléments du dossier.

Que dire d'autre de ces candidatures ? Le point important tient à l'effondrement (tendanciel mais massif) du nombre de candidats. On le sait, beaucoup de maîtres et de maîtresses de conférences chevronné.e.s manquent à l'appel. La question n'est pas nouvelle et les réponses connues : il n'est pas facile (*a fortiori* lorsqu'on est une femme), lorsqu'on a souvent plus de 40 ans et qu'on est engagé dans une vie de famille, de se lancer dans un concours difficile que l'on peut percevoir, à tort ou à raison, comme infantilisant ou scolaire. L'ignorance des lieux de création de postes rajoute de l'incertitude à l'épreuve et en refroidit plus d'un.

Les maîtres et maîtresses de conférences ne sont pas seuls à manquer à l'appel. D'excellents docteurs sans poste qui enchaînent les post doc, enrichissant ainsi considérablement leur dossier de recherche, se présentent au CNRS mais beaucoup moins à l'agrégation. S'agit-il, là encore, de difficultés à concilier vie de famille et déménagement vers des lieux inconnus au moment de l'inscription ? S'agit-il d'une méprise sur le sens du concours qui serait réservé au moins implicitement aux titulaires ? Dans la situation de pénurie de postes que connaît l'université en général et notre discipline en particulier, toute offre de poste devrait pouvoir être envisagée. De fait, il faut sans doute le rappeler et le publiciser, les derniers concours d'agrégation consacrent régulièrement des docteurs qui affichaient souvent un ensemble tout à fait respectable de publications et de cours mais qui, pour des raisons diverses, n'avaient pas trouvé de poste de titulaire dans l'université ou au CNRS. Autrement dit, à partir du moment où l'on dispose d'un dossier suffisamment nourri, et d'une maîtrise minimale d'un large spectre disciplinaire, la candidature à l'agrégation est tout à fait envisageable. Ce concours n'est pas seulement un concours de promotion ; il est devenu aussi un concours de recrutement pour des docteurs qui continuent à faire de la recherche et à enseigner sans trouver de postes de titulaires. Cela peut paraître paradoxal mais il faut le répéter et le

publiciser, dans la situation de pénurie de postes, tout mode de recrutement est à envisager de manière pragmatique.

Pourtant, et nous y revenons, le concours de l'agrégation pourrait d'ores- et-déjà redevenir attractif.

D'abord parce que le concours a été allégé. Cette réforme, demandée depuis quelques années dans les rapports de jury, a été actée en raison de la pandémie ; le nombre d'épreuves est passé de quatre à trois. Cet allègement fait suite à un aménagement antérieur. L'ancienne leçon en 24 h avait en effet été remplacée par une épreuve en loge sur les institutions. Cette épreuve très généraliste n'était cependant elle-même guère adaptée à la transformation de nos métiers où les spécialisations, mêmes si elles ne sont pas étroites, structurent les activités de recherche et d'enseignement. La crise sanitaire a accéléré une réforme souhaitable. L'agrégation s'apparente ainsi de moins en moins à une longue course d'obstacles. Désormais plus resserré, le concours comprend l'épreuve sur travaux, et deux épreuves de spécialité en loge (une leçon sur sujet, et une leçon sur travaux. Ces deux leçons étant préparées pendant 8 h dans une loge aménagée avec accès à des bases de données et des portails de publications).

Ensuite parce que depuis quelques années, les rapports de jury témoignent d'une conception du concours différente, moins formelle. Chacun des présidents de jury rappelle combien la première épreuve reste la plus sélective. Or, c'est bien sûr la leçon dans laquelle le candidat est le maître du jeu : il défend un profil scientifique construit sur plusieurs années, met en avant sa cohérence, discute sur son terrain. Les autres leçons testent quant à elles d'autres choses, à savoir la clarté pédagogique de l'exposé et la capacité à aller sur des thématiques larges qui ne sont plus celles de la thèse et des recherches propres.

Les résultats du concours :

17 candidat.e.s au départ, 9 sous admissibles, 7 admissibles. Les 4 reçu.e.s à l'agrégation présentent des parcours variés : d'un âge comparable (entre 36 et 40 ans), ils et elle ont soutenu leur thèse en 2017 (deux des candidats reçus), 2018 et 2013. Deux d'entre eux étaient maîtres et maîtresse de conférences (depuis 3 et 5 ans), les deux autres étaient sans poste fixe. Pour l'un d'entre eux, la thèse avait été soutenue en 2013, pour l'autre en 2018. Autrement dit, nous avons plutôt reçu des candidats jeunes, jeunes biologiquement mais aussi jeunes dans le métier. Leurs choix de spécialités étaient les suivants : sociologie politique / relations internationales ; sociologie politique / méthodes ; sociologie politique / politiques publiques ; histoire des idées / sociologie politique. Si la sociologie politique constitue le point commun, les autres sous-disciplines sont toutes représentées, sans que cette question ait dû d'ailleurs être arbitrée.

Nous avons été impressionnés par la préparation de beaucoup des candidats sous-admissibles qui, il est vrai, attendait l'ouverture du concours depuis deux ans. Dans la plupart des cas, les

leçons étaient minutées, la forme totalement maîtrisée. Si nous devons formuler des réserves, ce serait sur deux points : le premier point tient à une tendance de certains à fermer l'exercice, à ne rien laisser dépasser, à multiplier des références sans objet. Rappelons que nous avons imaginé la leçon comme s'adressant à des publics de master (pour la première leçon), de doctorants ou de chercheurs (pour l'épreuve sur documents). Cela supposait de pouvoir ouvrir quelques pistes, et de ne pas se replier sur des savoirs de manuels. En fait, dans l'idéal, nous voulions avoir envie de continuer la discussion et l'animation du débat qui suivait la leçon témoignait -ou pas – de l'intérêt suscité par celle-ci. Certains candidats se sont montrés désarçonnés par certaines questions qui leur rappelaient que le sujet présentait d'autres approches possibles. Il ne s'agissait pourtant pas nécessairement d'un reproche mais d'une invitation à élargir la discussion. Nous avons en revanche apprécié certaines leçons qui partaient d'une hypothèse de recherche, quitte à assumer de laisser de côté une part du sujet et qui s'attachaient à la discuter ensuite.

Nous avons repéré également une tendance à la spécialisation peut-être excessive de candidat.e.s qui maîtrisaient leur première spécialité mais un peu moins la seconde. Un des intérêts de ces deux leçons de spécialité, c'est qu'elles sont deux justement. A ce titre, elles marquent sans doute une des spécificités de ce concours ; à savoir que nous recrutons des enseignants chercheurs qui soient à la fois des chercheurs confirmés (d'où la première épreuve) mais aussi des enseignants, capables d'exposer clairement en une demie heure un problème, de rendre compte d'un dossier, capables aussi de couvrir plusieurs sous-domaines de la discipline. Nous avons constaté que peu de candidat.e.s pouvaient se prévaloir d'être pointu.e.s sur deux « spécialités ». Or ce concours suppose, on le rappelle, une robuste connaissance généraliste de la discipline.

Bilans et propositions

- Il faut d'abord souligner le progrès que représente la suppression d'une leçon. Les quatre épreuves compliquaient la mise en place des calendriers, demandaient une énergie considérable aux candidats. L'épreuve supprimée était l'épreuve la plus scolaire et sa disparition ne devrait pas être regrettée
- La gestion dématérialisée de l'envoi des dossiers allège les procédures. L'agrégation, de ce point de vue, apparaissaient comme une survivance d'un temps passé, à l'heure où tous les recrutements se font par la voie numérique. Les ressources numériques soigneusement préparées par l'équipe d'informaticiens entourant Michaël Goudoux, et installées sur les ordinateurs de la loge ont permis également une préparation optimale des leçons. La possibilité d'utiliser la bibliothèque de recherche complétait ces outils. Nous avons également pu utiliser des textes en anglais pour composer les documents. Bref, cet ensemble de petites réformes modernisatrices a permis sans conteste de fluidifier l'organisation du concours et la préparation des épreuves.

- Une petite réforme supplémentaire a été réalisée ; celle qui consiste à ne pas faire de proclamation solennelle des résultats. Ce moment pouvait se révéler particulièrement humiliant et brutal pour ceux et celles qui n'étaient pas appelé.e.s. Apparemment, rien dans les textes n'obligeait à cette proclamation et il serait souhaitable d'afficher dorénavant les résultats sur le site de Galaxie avant la rencontre entre les représentants des institutions demandeuses de poste et les reçu.e.s.
- Dans le même registre de modernisation, il serait bon d'afficher les postes demandés par les universités au départ du concours ; certes, tous ne sont pas encore connus mais la publication de ceux qui le sont pourraient être un élément d'information et d'incitation précieux pour des candidats inquiets face à l'incertitude de la localisation des postes.
- Enfin, on sait que ce ne sont pas seulement les candidats qui sont réticents à se présenter. Les universités hésitent à mettre au concours des postes de peur de se voir affecter des candidat.e.s qu'elles ne connaissent pas, dont les spécialités peuvent se trouver très loin des besoins locaux d'enseignement ou de recherche, et qui aspirent à partir, à peine recruté.e.s. Dans les discussions entre membres du jury, une autre réforme a été évoquée : il s'agirait pour les universités de mettre en avant dans les profils de poste qu'elle mette au concours, deux des spécialités de l'agrégation. Une fois la liste des reçu.e.s publiés, on pourrait imaginer que l'ordre de classement soit perturbé par les choix de spécialités des candidats. Prenons un exemple : imaginons que l'université de Lille mette au concours un poste profilé histoire des idées ou politiques publiques : celui des reçus qui pourra prendre le poste sera le premier qui aura choisi une de ces spécialités dans le concours ; il pourrait alors prendre le pas sur un candidat mieux placé mais ayant privilégié d'autres options. La discussion d'appariement serait menée dans la rencontre entre universités demandeuses et candidats reçus au concours.

Conclusion

Les membres du jury n'étaient pas tous et toutes persuadé.e.s de la pertinence et de la nécessaire pérennisation de ce concours. Certains ont accepté de participer au jury pour se faire une opinion solide sur cette épreuve de recrutement. Comme d'autres, ils et elles se posaient des questions sur son adaptation aux exigences de la recherche menée au sein des laboratoires et aux spécialisations des enseignements de Master. Au terme du concours, si des regrets demeurent sur la rareté des candidats, je crois ne pas forcer le trait en soulignant que nous avons tiré un bilan positif de ce concours. D'abord parce qu'il s'agit d'un concours national et les règles informelles de la constitution du jury font que ses membres ne se connaissent pas tous, n'ont pas les mêmes spécialités, viennent d'horizons différents et d'institutions diverses. C'est donc l'occasion de travailler avec un groupe élargi de collègues. On a pu voir là un moyen d'échapper au localisme, au clientélisme débridé, au patriotisme des sous-disciplines ou à une vision étroite ou trop « sectaire » de la discipline. Et aucun président

de jury ne peut prétendre maîtriser le jeu des délibérations de bout en bout dans ce type de collège

Soulignons aussi que le concours permet de découvrir de véritables personnalités intellectuelles parmi les candidats. Plus généralement, il nous est apparu que ces épreuves pouvaient être un moment de plaisir intellectuel. Certains échanges ont été particulièrement riches, tant avec les docteurs qu'entre membres du jury. Le jury a pu prendre le temps de la lecture des travaux, de la discussion et de la délibération. Ce temps long de l'évaluation n'est pas si fréquent dans le monde académique. Bien sûr on pourrait imaginer un concours national au niveau de la maîtrise de conférences qui présenteraient des qualités comparables et sans doute supérieures mais dans la mesure où cette réforme n'est pas à l'agenda, alors il n'est pas stupide de garder cet îlot de recrutement. L'agrégation permet aujourd'hui non seulement de promouvoir des enseignants chercheurs en poste, mais contribue désormais à part égale à l'ouverture de postes au 46.1, rééquilibrant ainsi les modes de recrutement. Elle permet aussi de recruter des docteurs sans poste, dont les travaux sont novateurs, ou qui sont marginalisés du fait de leur provenance d'universités « périphériques » ou encore qui n'ont pas été consacrés par les institutions académiques soit du fait de la définition des postes ouverts durant plusieurs années successives soit de leur relatif éloignement des réseaux centraux de la discipline.

Le concours demande aux candidats un investissement en termes de préparation non négligeable. Passer les épreuves génère du stress, de la fatigue et du désagrément. Cependant, ces candidat.e.s sont assuré.e.s d'être lu.e.s et discuté.e.s avec sérieux et respect. Il est clair que les inhibitions à se présenter sont plus fortes que pour d'autres modes de recrutement. Certains postes offerts à la maîtrise de conférences voient l'afflux de plus de 200 candidats ! Rien à voir donc avec les 17 candidats du concours 2022 ! Il n'est pas impossible que les femmes s'autocensurent davantage. Il est probable également que certaines dimensions du concours aisément réformables en rebutent beaucoup d'autres et notamment l'ignorance de la localisation des postes mis au concours. Il faudra faire un effort collectif de publicisation des modalités de ce concours de recrutement singulier qu'est l'agrégation.

Il est avéré encore que certains établissements d'enseignement supérieur sont réticents à ouvrir des postes dans la mesure où ils doivent composer avec un recrutement qu'ils ne contrôlent pas et dans la mesure également où ils redoutent les passages éclairs et l'investissement minimal d'enseignants chercheurs préoccupés de revenir dans leur région ou leur université d'origine, ne trouvant pas leur place dans les laboratoires de recherche et réticents à prendre des services dans des spécialités qu'ils maîtrisent peu. Une réflexion sur les modes d'appariement entre reçus et institutions académiques devrait continuer à être menée pour encourager les universités à mettre des postes au concours.

Enfin pour terminer, il convient de rappeler que notre discipline manque cruellement d'enseignant.e.s chercheur-se.s alors même qu'elle attire un nombre d'étudiant.e.s de plus en plus important. On peut distinguer maîtrise de conférences, recrutement au CNRS,

avancement au 46 .1. et agrégation mais aujourd'hui, et quel que soit le mode de recrutement, c'est le volume de postes qu'il convient d'abord d'augmenter.

Fait à Paris, le 30 décembre 2022

Brigitte Gaïti, professeure de science politique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
présidente du jury 2020-2022

A handwritten signature in black ink, reading "B. Gaïti". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending from the end of the name.